

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844 DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1265 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de modifier le plan de zonage afin de déplacer la limite entre les zones « 2043 » et « 2157 », situées dans le pôle central de Rouyn-Noranda dans le secteur des rues Laliberté et Bureau, de sorte à intégrer les lots 4 676 096 et 4 676 097 à l'intérieur de la zone « 2157 ».
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 16 octobre 2023 à compter de 19 h 55** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2023-1265 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2023-1265 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION DES ZONES VISÉES:

Zone « 2043 » : l'actuelle zone « 2043 » est constituée des propriétés situées de part et d'autre de l'avenue Laliberté (à l'exception de la propriété située au 710, avenue Laliberté), de la propriété située au 1015-1023, rue Vanasse et de la propriété située au 1041, rue Bureau. Après l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2043 » serait réduite par le transfert vers la zone « 2157 » du terrain vacant situé à l'extrémité sud-est de l'avenue Laliberté (lot 4 676 097).

Zone « 2157 » : l'actuelle zone « 2157 » est constituée des propriétés situées sur la rue Émile-Dussault, des propriétés situées de part et d'autre de la rue Lapointe comprises entre les numéros civiques 781 et 808, des propriétés situées au 725 et 745 de l'avenue Barrette ainsi que des terrains vacants situés au sud de la rue Bureau. Après l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 2157 » serait agrandie à partir de la zone « 2043 » pour y inclure le lot 4 676 097 situé à l'extrémité sud-est de l'avenue Laliberté.

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour du mois de septembre 2023 et publié le 20 septembre 2023

Angèle Tousignant, greffière